



No 79

POUR PUBLICATION à 2.30 p.m.
LE LUNDI 13 DECEMBRE 1965

ACCORD DES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET
AMERICAIN SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA COM-
MISSION MIXTE INTERNATIONALE POUR LE CONTROLE
DE LA POLLUTION DE LA RIVIERE A LA PLUIE

Les gouvernements du Canada et des Etats-Unis annoncent aujourd'hui qu'ils ont approuvé les recommandations du rapport de la Commission mixte internationale pour le contrôle de la pollution des eaux frontières de la rivière à la Pluie. Ces recommandations, en date du 24 février 1965, font suite à une demande d'enquête des deux gouvernements en date du 30 mai 1959 et relative à la pollution des eaux de la rivière à la Pluie et du lac des Bois.

La Commission estime que le lac des Bois est dans un état satisfaisant. Elle recommande certains critères de qualité pour maintenir les eaux de la rivière à la Pluie dans les normes établies par le traité de 1909 sur les eaux limitrophes, aux termes duquel les eaux frontières et les cours d'eau franchissant la frontière ne doivent pas être pollués d'un côté de la frontière au point de causer un préjudice à la santé ou aux biens des résidents de l'autre côté.

La Commission recommande en outre que les autorités compétentes obligent les industries et les municipalités concernées à aménager le plus tôt possible les installations voulues pour éliminer la pollution en conformité avec les dispositions du traité, suivant un calendrier précis. En ratifiant les recommandations de

la Commission; les deux gouvernements ont autorisé celle-ci à continuer la surveillance de la qualité des eaux de la rivière à la Pluie.

Dans sa lettre d'approbation, le secrétaire d'Etat par/^{intérim} aux Affaires extérieures a déclaré que le rapport de la Commission constituait un apport précieux à la science du contrôle de la pollution des eaux. La Commission a de plus reçu l'assurance que les autorités canadiennes et américaines prenaient les mesures voulues pour mettre leurs recommandations à exécution.